



SN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2021 – 11H00

1. Compte de gestion 2020

Le compte de gestion établi par le Trésorier des Matelles n'appel ni observation ni réserve. Seules des discordances persistent entre l'actif du trésorier et l'inventaire de la commune.

2. Compte administratif 2020

Le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2020, reconnu la sincérité des restes à réaliser et a arrêté les résultats définitifs qui s'établissent comme suit :

- Fonctionnement	2 754 904,93
- Investissement (avec reste à réaliser)	- 209 153,24
- Résultat cumulé	2 545 751,69

3. Compte administratif 2020 – Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Le résultat positif de 2 754 904,93 € en section de fonctionnement du compte administratif sera affecté comme suit :

- Section d'investissement : excédent de fonctionnement capitalisé : 1 054 904,93
- Section de fonctionnement : excédent de fonctionnement reporté : 1 700 000,00

4. Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

Le conseil municipal a pris acte qu'aucune acquisition et cession immobilière n'a été réalisée pour l'année 2020.

5. Rapport et débat d'Orientations Budgétaires

Dans le cadre de la préparation du budget 2021, il a été débattu des orientations budgétaires envisagées. Le conseil a pris acte de ces orientations et du débat intervenu.

6. Développement commercial : Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat dans lequel s'exerce le droit de préemption commercial

Le conseil approuve le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel seront soumis au droit de préemption les aliénations à titre onéreux de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux, ainsi que les aliénations à titre onéreux de terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1000 m².

7. Convention avec Hérault THD pour le raccordement à la fibre optique en façade de l'école primaire Grand'Rue, 436 Gd Rue

Le conseil approuve la convention avec la société Hérault THD fixant les conditions de raccordement à la fibre optique de l'école primaire Grand'Rue.

8. Convention avec la Coopérative d'Electricité de St Martin de Londres pour l'extension basse tension pour l'alimentation de la division parcellaire de M. Gilles Causse – 101 rue de Coulondres

Le conseil approuve la convention avec la CESML fixant les conditions pour la mise en place d'un réseau électrique souterrain de 5m de long afin de procéder à la pose d'un coffret pour l'alimentation de la division parcellaire de M. Causse.

9. Aménagement de la forêt communale de St Gély du Fesc pour la période de 2020 à 2039

L'Office National des Forêts a établi un projet d'aménagement de la forêt communale de St Gély pour la période 2020-2039 qui a été approuvé par le conseil municipal.

10. Concours de masques de carnaval à destination des enfants de la commune

Le conseil autorise la mise en place d'un concours de masques de carnaval avec remise de lots dont les modalités ont été précisées dans un règlement.

11. Modification temporaire du lieu de célébration des mariages

En raison de l'indisponibilité de la salle des mariages entre le 7 juin et le 21 juin, le conseil approuve son transfert temporaire dans la salle de réception de la Halle des Verriès, sous réserve de l'accord du Procureur de la République.

12. Personnel territorial – Modification du tableau des emplois

Le nouveau tableau des emplois du personnel a été adopté.

13. Information sur les décisions prises par délégation du conseil municipal

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.



LE MAIRE

Michèle LERNOUT